

**Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Saint-Hubert tenue le 13 avril 2022, à 18 h 30 par vidéo conférence Teams.**

---

**Présentielle au siège social de la Caisse :**

M. Michel Adam, président  
 Mme Nicole Breton, vice-présidente  
 Mme Jeanne Prevost Turpin, secrétaire  
 M. Stéphane Boismenu, directeur général

**Collaboratrices :**

Mme Josée Martin, adjointe à la direction générale  
 Mme Marie-Soleil Trottier-Santerre, responsable des communications et de la vie associative

**Animatrice (en virtuel):**

Mme Karina Lehoux, maître de cérémonie, Eklosion

**1. Ouverture de l'assemblée**

Dès la mise en ondes, à 18 h 30, l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Saint-Hubert est ouverte.

Mme Karina Lehoux, maître de cérémonie, souhaite la bienvenue et donne la parole au Président. Après avoir salué les membres, il présente les administrateurs qui l'accompagnent de même que les collaborateurs présents.

Les conditions qui définissent un membre de plein droit sont présentées.

Le message du président du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier, est diffusé.

Mme Lehoux poursuit et précise qu'au cours de cette assemblée, les membres pourront voter en direct et il y aura aussi une période de votation en différé. Elle parcourt l'écran pour expliquer les fonctions permettant d'adresser un commentaire ou une question, de proposer ou d'appuyer une proposition et de voter.

Avant d'adopter l'ordre du jour, deux scrutateurs sont nommés.

AGA-2022-01

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité (91,67 %) que Mme Josée Martin, adjointe à la direction générale et M. François Desjardins, agent soutien technique et administratif agissent comme scrutateurs.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Le président invite Mme Prevost Turpin, secrétaire du conseil d'administration, à présenter l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2021
4. Rapport du conseil d'administration
5. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
6. Rapport annuel au 31 décembre 2021
7. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu
8. Période de questions au conseil d'administration
9. Présentation des scénarios en vue de la votation en différé pour :
  - 9.1. L'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)
  - 9.2. L'adoption du versement de ristournes provenance de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement d'une somme au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes
10. Rapport du comité de mise en candidature
11. Présentation des candidats
12. Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents et l'élection des membres du conseil d'administration  
Période de votation en différé pour 4 jours
13. Suivi des résultats de vote et levée de l'assemblée

AGA-2022-02

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité (92,86 %) d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### **3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2021**

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle du 7 avril 2021 a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Comme les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance et puisqu'aucune proposition n'est soumise pour en faire la lecture, le président procède à son adoption.

AGA-2022-03

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2021.

### **4. Rapport du conseil d'administration**

Le président présente d'abord les membres du conseil d'administration et prend quelques instants pour remercier M. Simon Larose pour son implication. Ce dernier n'a pas sollicité de nouveau mandat.

Le président commente ensuite son rapport et souligne plus particulièrement les faits saillants de 2021 suivants :

- La progression des affaires
- Les travaux au siège social depuis le mois d'août 2021
- L'attention et la primauté accordées au service et à la satisfaction des membres
- Le comité Jeunesse

Une capsule vidéo présentant le comité Jeunesse est lancée.

L'animatrice rappelle que la revue annuelle peut être consultée sur le microsite de la Caisse.

Le président conclut en remerciant les membres pour leur confiance envers la Caisse et les employés de la Caisse pour leur engagement.

### **5. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques**

L'animatrice invite le président à présenter le rapport sur la surveillance des règles déontologiques. Celui-ci confirme ce qui suit :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

### **6. Rapport annuel au 31 décembre 2021**

À la suite de la diffusion d'une capsule vidéo sur les résultats financiers du Mouvement Desjardins suivi de celle portant sur ceux de la Caisse au 31 décembre 2021, l'animatrice invite le directeur général à compléter l'information.

Celui-ci commente plus particulièrement les volets suivants :

- Les excellents résultats illustrés par le résultat des excédents et le versement de ristournes
- La hausse du nombre de rendez-vous, dont en mode virtuel
- L'utilisation croissante du numérique constatée par le nombre de transactions en ligne
- La stabilité du personnel et la formation sur la sécurité

M. Jean-Pierre Proulx transmet un bravo pour ces beaux résultats.

À la question de M. Guillaume Babin, le directeur général précise que les travaux au siège social sont assurés par Desjardins.

Il n'y a pas d'autres commentaires ou questions.

## 7. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu

Le président invite Mme Breton, présidente du comité coopération, à présenter son rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et les autres engagements dans le milieu. Entre autres informations, son échange avec l'animatrice lui permet de souligner :

- L'adoption du plan d'engagement et de proximité et de la politique d'investissement de la Caisse;
- Les quatre priorités d'engagement;
- La consultation des organismes du milieu en 2021;
- Le bilan du Fonds d'aide au développement du milieu.

À la suite de cette présentation, une vidéo est diffusée pour présenter le bilan de la nature coopérative de la Caisse.

## 8. Période de questions au conseil d'administration

L'animatrice invite les membres de l'assemblée à formuler des questions et des commentaires à l'intention du conseil d'administration.

Il n'y en a aucune.

## 9. Présentation des scénarios en vue de la votation en différé :

L'animatrice lance la diffusion d'une capsule vidéo qui explique la ristourne.

Le président précise que les scénarios qui sont recommandés à cette assemblée sont ceux que le conseil d'administration estime les plus avantageux pour l'ensemble des membres et sont conformes aux encadrements applicables.

Il demande au directeur général d'expliquer la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de répartir les excédents annuels.

ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres		6 266 k\$
	Autres éléments du résultat global de l'exercice		3 310 k\$
	Virements réglementaires aux réserves		(5 722) k\$
	Sommes nettes utilisées au cours de l'exercice :		
	En provenance de la réserve du FADM		86 k\$
	En provenance de la RRE pour le versement de la ristourne aux membres*		1 242 k\$
			1 328 k\$
	Intérêts sur les parts de ristournes et les parts sociales		(1) k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes   ANNÉE PRÉCÉDENTE		(3) k\$
	Solde de l'état de la variation de l'avoir   AU 31 DÉCEMBRE 2021		5 178 k\$

[ FADM ]  
Fonds d'aide au développement du milieu

[ RRE ]  
Réserve pour ristournes éventuelles

\*Net d'impôt

ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS   SUITE	Solde de l'état de la variation de l'avoir   AU 31 DÉCEMBRE 2021		5 178 k\$
	Alimentation du FADM		(223) k\$
	Utilisation de la RRE pour l'alimentation du FADM		223 k\$
			0 k\$
	Alimentation de la RRE		(2 473) k\$
	Alimentation de la réserve générale		(2 705) k\$
	Solde à répartir		0 \$

[ FADM ]  
Fonds d'aide au développement du milieu

[ RRE ]  
Réserve pour ristournes éventuelles

AGA-2022-04

Sur une proposition dûment appuyée, le scénario du versement de partage de la répartition des excédents annuels tel que présenté et recommandé par le conseil d'administration est proposé.

Le président informe que cette proposition sera soumise au vote en différé.

## L'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement d'une somme au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes

Le président invite le directeur général à présenter la recommandation du conseil d'administration pour le versement de ristournes en provenance de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristourne.



Le directeur général conclut avec la présentation d'un tableau démontrant l'évolution des ristournes de 2016 à aujourd'hui.

AGA-2022-05

Sur une proposition dûment appuyée, le scénario du versement de ristournes en provenance de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristourne tel que présenté et recommandé par le conseil d'administration est proposé.

Cette proposition sera soumise au vote en différé.

À la demande de Mme Manon Ledoux, le directeur général informe que le taux de rendement sur les parts de capital est actuellement à 4,25 %.

Il n'y a pas d'autres questions ou commentaires.

### 10. Rapport du comité de mise en candidature

Mme Lehoux lance la capsule vidéo qui explique la démarche du profil collectif, le processus d'appel de candidatures et le rôle du conseil d'administration.

Elle informe que des officiers doivent être nommés pour la période d'élection. Puisque le président, M. Michel Adam, est candidat pour un poste d'administrateur et comme le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse, le rôle de président d'élection sera assumé par la vice-présidente, Mme Nicole Breton, et celui du secrétaire d'élection, par Mme Jeanne Prevost Turpin.

L'animatrice invite Mme Jeanne Prevost Turpin, à titre de présidente du comité de mise en candidature, à présenter son rapport en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

Mme Jeanne Prevost Turpin rappelle la période de diffusion et les moyens de communication utilisés pour promouvoir l'appel de candidatures. Elle informe que trois postes sont à pourvoir. Elle présente les critères recherchés pour rencontrer le profil collectif de la Caisse. Elle annonce que 6 candidatures ont été reçues et du nombre, il y a eu un désistement.

Les noms des candidats éligibles à la fonction d'administrateur sont nommés par ordre alphabétique :

- M. Michel Adam
- M. Robert Bourque
- M. Dominic Caron
- M. Luc Etcheverry
- Mme Lucie Gélinas

L'animatrice mentionne qu'un document de présentation des personnes candidates a été déposé sur le site Internet de la Caisse et précise que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé.

### 11. Présentation des personnes candidates

L'animatrice explique que chaque candidat a préparé une courte présentation orale de deux minutes. Elle ajoute que cette portion d'assemblée sera disponible en réécoute sur le site Interne de la Caisse.

Elle anime la présentation et invite par ordre alphabétique chacune des personnes candidates à prendre la parole.

La présidente d'élection remercie tous les candidats pour leur intérêt à s'impliquer au conseil d'administration de la Caisse Desjardins de Saint-Hubert.

## **12. Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents et l'élection des administrateurs**

L'animatrice donne les précisions sur l'exercice des votes en différé. Elle souligne que la réécoute de l'assemblée sera possible sur AccèsD ou par le biais du site Interne de la Caisse. Également, l'ensemble de la documentation de référence est accessible via le même lien.

## **13. Période de votation en différé pour 4 jours**

Mme Lehoux précise que la période de votation débute le 14 avril à 00 h 00 et sera ouverte pour une période de quatre jours, jusqu'à 23 h 59, le 17 avril 2022.

Mme Lehoux informe que les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement, 24 à 48 heures après la période de votation. Les votes seront publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif.

Le président explique les étapes qui devront être réalisées advenant un vote négatif sur la proposition concernant le partage des excédents.

À l'invitation de l'animatrice, il termine avec le mot de la fin. Il remercie les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle et souligne la précieuse collaboration de toutes les personnes qui l'accompagnaient ce soir.

## **14. Suivi des résultats de vote et levée de l'assemblée**

À l'issue de la période de votation auprès des membres, la présidente d'élection, Mme Nicole Breton, déclare les candidats élus :

M. Michel Adam  
M. Luc Etcheverry  
Mme Lucie Gélinas

À l'égard des scénarios recommandés par le CA,

- La proposition sur la répartition des excédents est adoptée à 97,74 %.
- La proposition sur le versement de ristournes en provenance de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes est adoptée à 86,76 %.

L'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 17 avril 2022 à 23 :59.

Président, Michel Adam

Secrétaire, Jeanne Prevost Turpin